



## FRANCE

## Face aux violences scolaires, un « plan sécurité » réduit au minimum

Promis à l'automne 2018, et depuis régulièrement repoussé, le dispositif présenté mardi fait l'impasse sur les pistes les plus polémiques

Après avoir été repoussé pendant près d'un an, le « plan sécurité » promis par le ministre de l'éducation nationale à l'automne 2018 a été présenté, mardi 27 août, lors de sa conférence de presse de rentrée. Jean-Michel Blanquer a donné le détail des dispositifs mis en œuvre pour renforcer la sécurité dans les établissements scolaires.

Ce chantier avait été lancé pour répondre à l'agression survenue le 19 octobre 2018 dans un lycée à Créteil. La vidéo d'une enseignante braquée avec une arme factice par un élève avait fait le tour des réseaux sociaux et déclenché des dizaines de milliers de réactions, les professeurs dénonçant le tabou de la violence dont ils sont victimes sous le hashtag #pasdevagues. Dans la foulée, le ministère de l'éducation nationale avait lancé une mission

d'expertise. Annoncé pour mi-décembre, ce « plan d'action » avait été repoussé au printemps, puis à l'été... Avant d'être annoncé parmi les nouveautés de la rentrée.

**Responsabiliser les parents**

C'est une série de mesures réduites au minimum qui voient le jour, au regard des pistes évoquées dans le sillage de la crise « pas de vagues ». Il n'y est plus question de policiers dans les établissements – une possibilité évoquée, fin octobre 2018, par le ministre de l'intérieur –, ni de sanctions financières à l'encontre des familles d'enfants violents. Le dispositif préfère un « protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents » lorsqu'un élève a été exclu définitivement au moins deux fois au cours de l'année.

Sur ce point, le ministre de l'éducation semble avoir hésité. Le

12 février, lors de l'examen du projet de loi « pour une école de la confiance » à l'Assemblée, Eric Ciotti (LR, Alpes-Maritimes) avait réclamé des sanctions financières par le biais d'un amendement. Lors d'une suspension de séance, une trentaine de députés de la majorité La République en marche (LRM) s'étaient fortement opposés à l'adoption de cet amendement que le ministre envisageait, selon les informations recueillies par *Le Monde* auprès de députés présents. Les sanctions financières n'étaient pas dans la « ligne » présidentielle, avait rappelé Benjamin Griveaux, alors porte-parole du gouvernement.

Outre ce compromis « entre ne rien faire du tout et taper au portefeuille », dit le secrétaire général du SNPDEN, Philippe Vincent, les mesures présentées le 27 août « creusent le même sillon ». Une



collaboration interministérielle accrue entre justice, éducation nationale et ministère de l'intérieur, des référents « violence » dans chaque département, la promesse de mieux accompagner les professeurs victimes et la possibilité d'inscrire des élèves « grands perturbateurs » et « polyexclus » dans des « classes relais » sans l'accord de leur famille.

## **Il n'est plus question de policiers dans les établissements, ni de sanctions financières pour les familles d'enfants violents**

« Les familles s'opposaient rarement à l'inscription de leurs enfants dans les classes relais, commente Benjamin Moignard, sociologue à l'université Paris-Est et spécialiste des violences scolaires. Le problème est plutôt qu'il n'y en a pas assez au regard des besoins. » La mesure relève donc « plutôt de l'affichage », comme le sont souvent, selon lui, les annonces relatives à la sécurité : « Il y a eu quatorze plans violence depuis le milieu des années 1990 », rappelle-t-il.

Du reste, les annonces présentées le 27 août se situent dans la continuité. Le renforcement des patrouilles de police aux abords des établissements dans les « quartiers de reconquête républicaine » rejoint « la marotte habituelle de la sécurisation des abords, qui part d'un principe faux, puisque les problèmes viennent en majorité de l'intérieur,

juge Benjamin Moignard. Les intrusions, même si elles sont traumatisantes pour les personnels, ne correspondent pas au quotidien des enseignants ».

A l'inverse, le sociologue regrette que ne soit pas prise à bras-le-corps la question de la « stabilisation des équipes » dans les établissements difficiles, où le turnover est souvent plus important qu'ailleurs. Or, il s'agit d'un « véritable levier », plaide l'expert, puisqu'un établissement où l'équipe est soudée connaîtra moins de violences « qu'un autre à profil comparable ». En revanche, l'idée de simplifier les procédures de sanctions et de favoriser celles qui représentent une « plus-value éducative » est pour lui sensée, dans la mesure où « l'une des difficultés est la déconnexion entre ce qui s'est passé et la sanction reçue ». ■

V. M.